



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz
CONSEIL COMMUNAL

Le 30 mars 2021

Préavis N° 06/2021 concernant
l'harmonisation des applications de gestion

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 29 mars 2021 présidée par Monsieur Jean-Luc Bürgy, président.

Le conseil communal de St-Légier - La Chiésaz,

vu le préavis N°06/2021,

oui le rapport de la commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité et 7 abstentions, les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- Autoriser la municipalité à engager les montants nécessaires à l'harmonisation de l'informatique conformément au présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- Octroyer à cet effet à la municipalité un montant cadre de CHF 281'625.- ;
- Reconnaître que cette dépense est inhérente à la mise en œuvre de la fusion des deux communes et donc susceptible de bénéficier du financement par l'aide cantonale et de mettre à charge de cette aide la quote-part de CHF 155'000.- ;
- Autoriser la municipalité à financer cet investissement par le recours à l'emprunt si nécessaire ;
- Amortir selon le point 6 du préavis.

Ainsi délibéré et voté en séance du conseil communal du 29 mars 2021.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président


Jean-Luc Bürgy

La secrétaire


Ariane Wunderli

